



Stiftung zur Förderung der Weiterbildung in Hausarztmedizin  
Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille  
Fondazione per la Promozione della Formazione in Medicina di Famiglia

## Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille

### Rapport annuel 2014

#### Généralités

Après une réduction temporaire des demandes de cofinancement d'assistantats soumises à la Fondation FMF en 2013, celles-ci ont à nouveau augmenté: contrairement au canton de Berne, l'augmentation des postes d'assistantats au cabinet initiée dans le canton de Zurich n'a pas eu d'effet sur les demandes soumises à la FMF. La situation dans le canton du Tessin reste néanmoins problématique dans la mesure où il s'agit du seul canton ne proposant encore aucun programme d'assistantat au cabinet, alors que la demande augmente. En 2013, la Fondation FMF avait cofinancé 113.6 mois d'assistantats au cabinet et ce chiffre a atteint en 2014 158.6 mois (= 26.4 assistantats au cabinet de 6 mois à 100%).

Comme on le pressentait à la fin de l'année 2013, 2014 a donné lieu à une augmentation sensible des demandes de cofinancement et 2015 marque d'ailleurs la poursuite de cette tendance. En d'autres termes, la demande d'assistantats au cabinet a augmenté malgré l'extension des programmes cantonaux d'assistantat au cabinet. Les médecins-assistants au cabinet<sup>1</sup> ne remplissant pas les conditions pour une admission dans un programme cantonal sont souvent « pris en charge » par la Fondation FMF, pour autant évidemment qu'ils remplissent les conditions de cette dernière.

A moyen terme, le financement des programmes cantonaux semble assuré. Les efforts pour réduire les contributions à large échelle ne peuvent pas être concrétisés. Le financement à long terme des programmes cantonaux d'assistantat au cabinet n'est cependant pas assuré. Pour le monde politique, l'assistantat au cabinet est en premier lieu un instrument servant à favoriser la médecine de famille et pas vraiment une étape obligatoire et accréditée du cursus de formation postgraduée en médecine interne générale ou en pédiatrie. Il y a donc un risque réel que le financement cantonal soit réduit, voire supprimé, si l'opinion générale est qu'on en a suffisamment fait en faveur de la médecine de famille. Il est par conséquent important et nécessaire d'assurer le financement de l'assistantat au cabinet à long terme, comme c'est le cas pour les postes de formation postgraduée hospitaliers.

Pour la première fois on a procédé à une évaluation sur 2 ans du programme d'assistantat au cabinet de la FMF sur la base de la nouvelle collecte des données (basée sur un questionnaire sur Internet). Ceci a permis d'améliorer considérablement la qualité et la gestion des données. La consultation des informations sur Internet permet aussi aux cantons d'améliorer la qualité de leurs programmes (don-

---

<sup>1</sup> Pour une meilleure lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce rapport. Il va cependant de soi que ces propos concernent aussi bien les femmes que les hommes.



nées Excel pour l'évaluation de leurs propres données cantonales). Des droits d'administrateurs sont attribués par la Fondation FMF aux responsables des programmes cantonaux. L'outil de collecte des données basé sur le web est mis à disposition gratuitement de l'ensemble des cantons qui souhaitent évaluer leurs assistanats au cabinet en collaboration avec la FMF.

Comme nous l'avons déjà constaté lors des évaluations antérieures, les résultats de la période 2012 – 2014 ont aussi montré cette fois-ci que le programme de formation postgraduée « Assistanat au cabinet » de tous les protagonistes (médecin-assistant, maîtres de stage et assistante médicale) est extrêmement apprécié. Il permet en particulier aux médecins-assistants de bénéficier d'un apport de connaissances précieux dans le domaine de la médecine de famille et d'acquérir des compétences spécifiques dans ce domaine. Comme lors des évaluations précédentes, les médecins-assistants ont en majorité loué la supervision et la qualité de l'environnement en matière d'apprentissage, ainsi que les compétences de leurs maîtres de stage. De nombreux médecins-assistants sont de plus motivés, sur la base de cette expérience dans le milieu du cabinet du praticien, à devenir des médecins de premier recours.

Comme l'année dernière, 7 cours d'introduction pour maîtres de stage et 4 cours de gestion du cabinet pour médecins-assistants ont été organisés en 2014.

La Fondation FMF a aussi proposé pour la première fois un Séminaire « Ouverture d'un cabinet médical » pour futurs médecins de famille et pédiatres: une série d'ateliers de courte durée durant un séminaire d'une journée donne un aperçu d'un certain nombre de thèmes centraux abordés dans les cours de gestion du cabinet (finances, assurances, informatique, technique et gestion du personnel).

La Fondation FMF était d'autre part à nouveau présente lors du 4<sup>e</sup> congrès JHaS avec son symposium « Assistanat au cabinet », qui a attiré cette année un nombre particulièrement impressionnant de médecins-assistants. La collaboration de jeunes médecins de famille du comité JHaS en qualité d'animateurs d'ateliers et de conférenciers dans 4 des 6 workshops a sans aucun doute aussi constitué un signe d'encouragement et boosté les échanges entre les praticiens enseignants et les médecins-assistants.

## **Conseil de fondation et direction**

Le conseil de fondation FMF s'est réuni à trois reprises en 2014. Au-delà des affaires courantes, le conseil et la direction ont été tout particulièrement occupés par le mandat de la CDS (Conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé) concernant l'élaboration d'un concept suisse de la mise en application de la coordination des postes d'assistanats au cabinet et des postes du tournus de formation postgraduée: la mission confiée à la Fondation FMF était l'établissement d'un état des lieux de l'offre des différents programmes cantonaux d'assistanat au cabinet et de cursus (postes de tournus) à l'échelle nationale. Les avantages et les obstacles des différents programmes cantonaux ont été recensés et des propositions d'amélioration ont été formulées. Le financement de ce travail était assuré par l'OFSP (Office fédéral de la santé publique).



Fin 2013 / début 2014, la direction de la FMF a contacté tous les cantons et interrogé les coordinateurs (politiques) des programmes respectifs à l'aide d'un questionnaire semi-ouvert développé par la Fondation FMF et consacré à la situation en matière d'assistanats au cabinet et de postes de tournus dans les cantons respectifs. Les résultats de ces entretiens téléphoniques intensifs ont été présentés dans le cadre d'un workshop pour coordinateurs qui a eu lieu le 30 janvier 2014. Le but de cet atelier était de tirer les enseignements des résultats et d'établir une série de propositions et de mesures pour la mise en pratique des assistanats au cabinet et des curriculums de formation postgraduée selon les directives du plan directeur (Modèle PEP: « pragmatique, simple, global »). Les difficultés et les obstacles éventuels susceptibles de freiner la mise en pratique du programme devaient en outre être identifiés et clairement nommés. Quelques 30 représentants cantonaux ont participé à ce workshop. Les résultats de l'enquête et les informations retirées de cet atelier ont été documentés dans le rapport « Coordination des curriculums (postes du tournus de formation postgraduée) et des postes d'assistanats au cabinet » ont été remis à l'OFSP, resp. à la CDS, en mai 2014. Les recommandations contenues dans ce document stipulent que des programmes d'assistanats au cabinet et des postes de curriculum de formation postgraduée doivent être créés conformément aux guidelines du plan directeurs.

Le conseil de fondation a connu une mutation: après la démission de Marina Carobbio Guscetti vers le milieu de l'année 2013, la place vacante du conseil de fondation a été repourvue au milieu de l'année 2014 avec la venue de Bruce Brinkley, médecin de famille à Villars-sur-Glâne, coordinateur médical au sein du Coursus Romand de Médecine de Famille (CRMF) et membre d'Euract. Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue!

### **Programme d'assistanat au cabinet (formation postgraduée en cabinet de médecine de famille)**

La Fondation FMF propose, dans le cadre de son programme national, le cofinancement et/ou l'administration d'assistanats au cabinet. Une participation sous forme d'administration pure est envisagée lorsque les critères d'admission au programme de la FMF ne sont pas remplis soit par l'assistant soit par le maître de stage et que ce dernier prend en charge la totalité du salaire de l'assistant. La Fondation FMF assure dans ce cas l'établissement du contrat de travail, l'organisation du portefeuille d'assurances, le versement des salaires, etc. Elle propose aussi aux programmes cantonaux l'administration de leurs assistanats au cabinet. Le programme d'assistanat au cabinet bernois est ainsi entièrement administré par la Fondation FMF.

En 2014, 65 nouveaux assistanats au cabinet ont été gérés par le programme FMF (2013: 61). 29 d'entre eux ont été cofinancés par la Fondation FMF (2013: 23) et 36 ont été simplement administrés (2013: 38). La majeure partie des cas administrés concernait des postes d'assistanats cofinancés dans le cadre du programme cantonal bernois (27). Pour les 9 autres postes administrés, les maîtres de stage finançaient eux-mêmes le salaire de leurs médecins-assistants.



Le nombre de mois d'assistantat entièrement gérés (calculés sur la base d'un taux d'activité équivalent à 100%, avec ou sans cofinancement) a à nouveau augmenté en 2014 avec 388.2 mois d'assistantats par rapport à l'année précédente (2013: 362.5) : 64.7 postes d'assistantats de 6 mois à 100% ont ainsi été gérés (2013: 60.4, 2012: 66.5, 2011: 52.5).

L'augmentation mentionnée ci-dessus est due à une augmentation des mois d'assistantats cofinancés (à 100%) (2014: 158,6 2013: 113, 2012: 216, 2011: 163).

Les *mois* d'assistantats dont la Fondation FMF assurait uniquement la gestion administrative (programmes cantonaux ou postes d'assistantats au cabinet (co-)financés par les maîtres de stage ou prolongations d'assistantats) sont restés grosso modo au niveau de l'année dernière (2014: 229.6, 2013: 249, 2012: 183, 2011: 152).

Comme on le constate depuis de nombreuses années, la proportion de femmes était nettement supérieure en 2014 à celle des hommes dans le programme d'assistantat au cabinet (avec ou sans cofinancement par la Fondation FMF) (48 assistantes contre 17 assistants). La durée moyenne des assistantats ayant débuté en 2014 était de 5.81 mois (équivalent à un taux d'occupation de 100%) (2013: 5.57, 2012: 5.80, 2011: 6.16). Il n'est donc toujours pas rare que des assistantats au cabinet soient prolongés de quelques mois à l'issue de la période régulière de 6 mois. S'ils ne sont toutefois pas prolongés sous l'égide de la Fondation FMF, mais par le maître de stage lui-même, ces mois n'entrent pas dans la statistique de la Fondation FMF.

Si l'extension en 2013 du programme d'assistantat au cabinet dans le canton de Berne à 21 postes a produit des effets, celle du canton de Zurich, qui a porté son nombre de postes à 30, est restée en tête pour le nombre de postes d'assistantats cofinancés par la Fondation FMF: des 29 postes nouvellement cofinancés, 12 concernaient le canton de Zurich. Le canton du Tessin est arrivé en seconde place avec 4 postes d'assistantats ; ce canton n'a toujours pas mis sur pieds un programme d'assistantat au cabinet. Dans les cantons des Grisons, de St Gall, de Vaud et du Valais, la Fondation FMF a cofinancé respectivement 2 postes contre un poste dans chacun des cantons d'Argovie, de Glaris, de Nidwald, de Soleure et de Thurgovie.

Depuis 2013, les médecins-assistants perçoivent un salairé de base de Frs. 6'500 dans le cadre du programme FMF. Il n'y a pas eu de plaintes de la part des maîtres de stage concernant cette augmentation du salaire des assistants, resp. l'augmentation de leur participation à ce dernier. Au contraire : les maîtres de stage ajoutent souvent encore un supplément à titre personnel à cette rémunération – pour s'aligner sur le niveau des salaires hospitaliers –, en prenant en charge la différence par rapport au salaire prévu par le programme.

La Fondation FMF doit toujours renoncer à un alignement systématique sur les salaires versés dans le cadre des programmes cantonaux, qui sont en général à juste titre ajustés aux salaires hospitaliers usuels, car elle ne pourrait alors plus assurer le cofinancement à raison de 50% de l'ensemble des assistantats remplissant les conditions du programme.



## **Cours destinés aux maîtres de stage**

Sept cours d'introduction pour maîtres de stage (dont cinq en Suisse alémanique et deux en Suisse romande) ont été organisés en 2014, comme l'année dernière. Au total, 119 médecins de famille ont participé à ces cours d'introduction en Suisse alémanique (2013: 103, 2012: 104, 2011: 113) et 35 en Suisse romande (2013: 34, 2012: 20, 2011: 21). En raison de l'introduction du nouveau programme de formation postgraduée en médecine interne générale (MIG) en 2011, les cours ont connu un très grand succès, comme les années précédentes.

Depuis 1998, ce ne sont pas moins de 56 cours qui ont été menés en Suisse alémanique dans le cadre du programme suisse d'assistantat au cabinet contre 13 en Suisse romande depuis 2005. A la fin de l'année 2014, quelques 1279 maîtres de stage ont été formés, dont 1072 dans l'espace germanophone et 207 dans l'espace francophone. 1106 participants au cours étaient porteurs d'un titre de spécialiste en médecine interne générale (resp. de médecine générale ou de médecine interne) et 149 d'un titre de pédiatrie. 24 participants étaient porteurs d'un autre titre de spécialiste ou de formation postgraduée (notamment 13 médecins praticiens). On a pu observer au cours des dernières années que le nombre de jeunes maîtres de stage (dont certains étaient d'anciens stagiaires) et la proportion de femmes augmentaient régulièrement chez les formateurs.

## **Cours de gestion du cabinet médical pour médecins-assistants**

Les quatre cours de gestion du cabinet repris à la mi-2011 du Collège de médecine de premier recours (CMPR) ont tous pu être reconduits en 2014. Les assistants du programme d'assistantat au cabinet de la FMF prennent part à au moins l'un des modules d'un tel cours. Les cours sont par ailleurs ouverts à des médecins-assistants externes. En 2014, 58 médecins-assistants ont participé à ces cours (2013 : 59, 2012: 68, 2011: 30 participants): le module « Autogestion » a attiré 9 participants ; le module « Gestion du personnel, formation postgraduée, réseautage, réseaux de médecins » a vu la participation de 11 assistants ; le thème « Formes de cabinet et organisation du cabinet » a intéressé 12 personnes et le module « Aspects économiques du cabinet médical » a remporté de loin le plus grand intérêt avec 14 participants. Certains participants aux cours ont également assisté à deux ou même trois modules de ces cours de gestion du cabinet.

Le nouveau séminaire « Ouverture d'un cabinet médical » de la Fondation FMF a rassemblé 12 médecins-assistants. Ce séminaire donne un aperçu des quatre thèmes évoqués précédemment et abordés dans le cadre des cours de gestion du cabinet. Il est animé par de jeunes médecins. Trois ateliers d'échanges permettent à de jeunes médecins qui se sont récemment lancés sur la voie d'une activité en cabinet ou qui sont d'ores et déjà au bénéfice d'une certaine expérience du cabinet donnent aux futurs médecins de famille quelques conseils et trucs fort utiles.



## Comptes annuels

Le conseil de fondation FMF avait porté au budget 2014 le cofinancement de 160 mois d'assistanats au cabinet, comme l'année précédente, dans le cadre du programme. 158.6 mois d'assistanats ont finalement été cofinancés, ce qui a permis à la Fondation FMF de dégager à fin 2014 un léger bénéfice de Frs. 40'000.

Comme le recul des demandes (provenant des cantons de Berne et de Zurich) a entraîné un bénéfice plus important, de l'ordre de Frs. 150'000 et que s'y sont ajoutés les Fr. 40'000 de bénéfice de 2014, le conseil de fondation a décidé à la fin de l'année de mettre au budget de 2015 le cofinancement de 190 mois d'assistanats au cabinet (dans la mesure où le programme bernois était déjà épuisé pour 2015 et qu'on pouvait légitimement s'attendre à ce que les demandes provenant de ce canton connaîtraient à nouveau une certaine recrudescence). Le salaire des assistants a été maintenu à Frs. 6500.

Une partie des destinataires du présent rapport annuel a également reçu les comptes de l'année. Ceux qui ne les auraient pas reçus peuvent les demander à la direction de la Fondation FMF.

## Perspectives

Il est prévu de mettre à nouveau sur pieds en 2015 une enquête dans les cantons sous la responsabilité de la direction de la FMF, afin de tenir les interlocuteurs et les instances de coordination des cantons au courant du nombre de postes, des conditions d'admission, etc. des programmes d'assistanat au cabinet et des cursus de formation, dans l'esprit d'un « bureau d'informations national ».

Une collaboration est de plus planifiée entre la Fondation FMF et l'Institut de médecine de famille de Berne BIHAM dans le domaine de l'interprétation des données du programme national d'assistanat au cabinet de la Fondation FMF entre 1998 et 2014.

Le nouveau séminaire « Ouverture d'un cabinet médical » pour les futurs médecins de famille sera reconduit en 2015 sous un nouveau nom : « Le saut dans la pratique », car les ateliers du séminaire ne présenteront plus seulement des aspects touchant à l'ouverture de son propre cabinet, mais aussi différentes modalités de travail et au cabinet, ainsi que les rapports employeur-employés dans ce dernier.





## Remerciements

La Fondation FMF a bouclé sa sixième année en conservant tout son élan et sa confiance dans l'avenir. Nos remerciements vont en tout premier lieu et tout naturellement à nos collaboratrices de la direction, Jacqueline Bähler et Franziska Kohler, qui se chargent de toutes les tâches quotidiennes et sans qui nous ne pourrions assumer les missions supplémentaires qui nous ont été confiées!

Un grand merci également aux membres du conseil de fondation, le Dr Oliver Adam, le Dr Werner Bauer, le Prof. Dr Thomas Bischoff, le Dr Bruce Brinkley, le Dr Jürg Pfisterer et le Dr Urs Sieber, ainsi qu'à l'invité spécial du conseil de fondation, le Dr Marc Müller (Médecins de famille Suisse), pour leur collaboration précieuse et toujours agréable!

Merci aussi, à ce propos, aux organisations cofondatrices SSMG, SSMI, SSP, CMPR, FMH et ASMAC pour la confiance qu'elles témoignent à la Fondation FMF!

Les (co-)responsables des cours d'introduction pour maîtres de stage et des ateliers du symposium sur l'assistanat au cabinet au congrès JHaS, le Dr Daniel Ackermann et le Dr Elisabeth Bandi-Ott, le Prof. Dr Thomas Bischoff, ainsi que les Drs Bruce Brinkley, Urs Glenck, Sébastien Martin, Christian Morello et le Dr Johanna Sommer, méritent eux aussi toute notre reconnaissance.

Nous remercions aussi le Dr Stefan Henzi, Madame Susanne Peter, le Dr Michael Deppeler et Monsieur lic. phil. Andreas Gerber pour l'organisation et la modération professionnelle des modules de gestion du cabinet pour médecins-assistants, ainsi que les responsables des ateliers du séminaire « Ouverture d'un cabinet médical », le Dr Filiz Irmak, le Dr Natascha Neumeister, le méd. prat. Adrian Minnig, le Dr Daniel Matter, le Dr Nathalie Buchs-Poffet et le Dr Thomas Schwab.

Berne, juin 2015

Dr méd. Christian Häuptle, président du conseil de fondation  
Lic. phil. Manolya von Erlach, directrice